



**FICHE D'INSCRIPTION
CANTINE ET GARDERIE
Année scolaire 2022/2023**

Contacts :

* Ecole :
05.65.29.63.98

* Mairie :
05.65.29.60.98

REmplir une fiche par enfant

NOM et Prénom de l'enfant :	Né (e) le : ____/____/____	Classe :
-----------------------------	-------------------------------	----------

RESPONSABLES LEGAUX <i>(Merci de compléter les coordonnées des deux parents)</i>		
Qualité	① <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> tuteur	② <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> tuteur
NOM Prénom
Date de naissance/...../...../...../.....
Adresse personnelle
Tél. domicile	____/____/____/____	____/____/____/____
Tél. portable	____/____/____/____	____/____/____/____
Courriel@.....@.....
Coordonnées employeur
N° ALLOCATAIRE CAF / MSA
ADRESSE DE FACTURATION*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**En cas de séparation, les informations relatives à chacun des parents doivent être complétées et les factures seront exclusivement adressées au parent ci-dessus désigné, dont il sera redevable.*

Merci d'indiquer ci-dessous les autres enfants de la famille scolarisés dans notre école :

Prénom(s) / Classe(s) :

.....

FREQUENTATION DE LA GARDERIE
(à défaut de renseignement le tarif journalier sera applicable)

 Forfait annuel :

Si la fréquentation de la garderie est régulière et que vous souhaitez souscrire aux tarifs forfaitaires proposés dans le règlement intérieur, soit 115 € pour le 1^{er} enfant et 90 € pour les suivants, merci de choisir ci-après :

Règlement en une fois en début d'année scolaire

Règlement souhaité en 3 fois

Tarif Journalier : Le tarif de 1,20 € sera facturé quelle que soit l'heure d'arrivée ou de départ, à savoir le matin de 7h30 à 8h20 ou le soir de 17h00 à 18h30. Tout créneau débuté (matin ou soir) est dû.

Pendant la pause méridienne, la garderie est gratuite pour les enfants restant à la cantine. Pour les externes, l'école reprend à 13h50.

FREQUENTATION DE LA CANTINE

Tous les jours

Tarifs 2022/2023 :

Occasionnellement

Pour bénéficier de ces tarifs, une attestation de quotient familial MSA/CAF devra être fournie.

Quotient familial	Tarif applicable
0 – 499	0,50 €
500 – 799	1,00 €
800 et +	3,00 €

DOCUMENTS A FOURNIR

- Prélèvement automatique : pour une mise en place ou un renouvellement, veuillez remplir le mandat SEPA ci joint + RIB (*pas nécessaire de fournir un RIB si les coordonnées bancaires sont inchangées*)
- Attestation d'Assurance et Certificat médical si une pathologie particulière est à signaler, à fournir si ces documents n'ont pas déjà été transmis à l'école.
- Attestation de Quotient Familial (CAF ou MSA) datant de moins de 3 mois ou, si vous n'êtes pas allocataires, l'avis d'imposition du foyer ou des deux parents. A défaut de justificatif valide, la tranche tarifaire la plus élevée sera appliquée.

Autres personnes autorisées à prendre l'enfant à la sortie et/ou pouvant être appelé en cas d'urgence :

Nom et Prénom	Lien avec l'enfant	Adresse / Téléphone	
			<input type="checkbox"/> A appeler en cas d'urgence <input type="checkbox"/> Autorisée à prendre l'enfant
			<input type="checkbox"/> A appeler en cas d'urgence <input type="checkbox"/> Autorisée à prendre l'enfant

AUTORISATIONS PARENTALES

Nous soussignés, _____
responsables légaux de l'enfant _____,

- autorisons** **n'autorisons pas** à prendre et utiliser des photos de notre enfant (site Internet, affichettes, ...) au cours des activités dans le cadre des temps de garderies. En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille. Ces photographies ne feront en aucun cas l'objet d'une utilisation ou diffusion commerciale.
- autorisons** **n'autorisons pas** notre enfant à se déplacer à pied sous surveillance du personnel, lors de sorties hors de la cour pour des activités à proximité (promenade GR, cabane, etc.)

OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES

- Tout changement qui pourrait intervenir en cours d'année scolaire (situation familiale, déménagement, coordonnées, modification de fréquentation de la garderie, etc.) devra être signalé en mairie afin de pouvoir adapter le service.
- Dans la cadre d'une allergie ou intolérance alimentaire, il est nécessaire de nous fournir un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) ou de le mettre en place.

Il est rappelé que la garderie du soir ferme ses portes à 18h30, les familles s'engagent à respecter absolument cet horaire.

REGLEMENT INTERIEUR – ACCEPTATION DU DOSSIER

- Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la cantine et garderie scolaire ci-joint et j'en accepte les termes sans réserve.
- Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus par mes soins.

Signature des responsables légaux : Responsable 1 Responsable 2

Précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la mairie de LA ROUQUETTE. Les données collectées seront conservées 10 ans et communiquées aux seuls destinataires suivants : Agents municipaux et élus en charge des affaires scolaires et périscolaires, service de Facturation, Trésorerie. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ainsi que d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, ou pour toute question relative aux traitements de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la collectivité à l'adresse suivante : Mairie de la Rouquette, 106 place du Bourg 12200 LA ROUQUETTE / la.rouquette@orange.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.